



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26735-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.143**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2011.314 - TRAVAUX DE PROXIMITE
2011 - REAFFECTATION D'UNE OPERATION - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES
DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHÔNE**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/04/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Francis TAULAN

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2011.314 - TRAVAUX DE PROXIMITE
2011 - REAFFECTATION D'UNE OPERATION - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES
DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHÔNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 11 avril 2011 a approuvé par délibération n° 2011.314 la demande de cofinancement auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2011.

Dans le cadre de ce dispositif d'aide aux communes et au regard des 10 projets présentés, il convient de modifier la demande de subvention suivante :

- Opération n°7 : Aménagement d'un mur d'escalade au gymnase de l'Arc de Meyran.

Et de la remplacer par :

- La réfection du sol sportif au gymnase de l'Arc de Meyran pour un même montant de dépenses, soit 60 000 € HT.

Le projet concernant le mur d'escalade a été retenu par commission permanente du 22 juillet 2011 du Conseil Général. Une subvention d'un montant de 46 080 € HT pour un coût réel de

dépenses de 60 000 € HT a été accordée (dossier n° 83709). A ce jour, l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Cette demande de réaffectation est motivée pour les raisons suivantes :

- un mur d'escalade est déjà prévu dans le projet de création du gymnase du Collège Arc de Meyran,

- la cohabitation de la pratique de l'escalade parait difficilement compatible dans les créneaux de soirée, avec la gymnastique rythmique, club en pleine extension, qui occupe de plus en plus de créneaux.

Le montant global des opérations présentées dans le cadre des travaux de proximité 2011 reste inchangé soit 690 000 € HT.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de modifier comme indiqué ci-dessus, la délibération n° 2011.314 du 11 avril 2011, et de réaffecter la nouvelle demande de subvention concernant l'opération «réfection du sol sportif au gymnase de l'Arc de Meyran».

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Général et tout document afférent à ce dispositif.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

2013.143 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2011.314 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2011 - REAFFECTATION D'UNE OPERATION - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHÔNE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**